



FRANZÖSISCH

Règlement du parc aventure Zurich – Kloten GmbH



1. **Le règlement** du parc aventure doit être lu et signé pour accord avant utilisation.
2. L'utilisation du parc aventure peut être risquée et s'effectue à ses propres risques et périls.
3. L'utilisateur est libre de souscrire ou non une assurance couvrant ces risques.
4. Pour utiliser le parc aventure, l'âge minimum requis est de 4 ans. En plus, l'utilisateur ne doit souffrir d'aucune maladie physique ou psychique pouvant constituer un danger pour lui et les autres utilisateurs. L'entrée du parc aventure est interdite aux personnes déséquilibrées, alcoolisées, sous l'influence de drogues ou de médicaments ou souffrant de vertiges.
5. **La surveillance des enfants** „au sol“ ou „en accompagnement“, doit être assurée par les visiteurs en fonction de l'âge des enfants.
6. **Les adolescents de 16 et 17 ans** doivent informer leurs parents ou représentants légaux de leur visite au parc aventure.
7. Il est interdit d'emporter avec soi sur le parc aventure **des articles qui peuvent être dangereux pour soi-même ou qui peuvent constituer un danger pour les personnes se trouvant au sol (téléphone, bijoux, caméras,...)**. Il n'est pas permis de boire, de manger et de fumer sur les parcours acrobatiques.
8. **Les cheveux longs** doivent être attachés. Il est nécessaire de porter des habits «Outdoor » et des chaussures assurant un bon maintien du pied. Les jupes et les chaussures ouvertes ne sont pas autorisées.
9. Tous les visiteurs à partir de 6 ans doivent assister aux instructions de sécurité (théorie et pratique) avant de commencer les parcours acrobatiques simples (entre 6 et 8 ans: jaune et au-dessus de 8 ans : bleu). Les aspects non compris ou à préciser lors de l'instruction doivent être clarifiés avec l'instructeur sur demande de l'utilisateur.
10. Les visiteurs doivent respecter impérativement un nombre maximum de 3 personnes par plateforme. Sur chaque jeu, 1 personne au plus est autorisée. Sur les plateformes de départ des parcours, le nombre de personnes est limité à 10.
11. Les équipements prêtés (gants, poulies, harnais,..) doivent être utilisés conformément aux instructions. Après avoir terminé, les équipements sont à rendre au parc aventure sans que le personnel ne soit obligé de le demander. Si le visiteur enlève l'équipement pendant son séjour au parc aventure, un collaborateur doit impérativement le contrôler avant que le visiteur ne puisse continuer de grimper. **Si l'équipement est endommagé**, cela doit être signalé lors de la restitution. Il est interdit d'utiliser son équipement privé.
12. Il est interdit de se balancer, d'osciller et de sauter dans les poulies se trouvant sur les câbles.
13. **Pour ménager les arbres et leurs racines**, l'utilisation des chemins forestiers officiels ou des sentiers spécialement marqués « Wegli » est obligatoire.
14. Les consignes des employés du parc sont impérativement à respecter. En cas de non-respect du **règlement de sécurité**, l'équipement est à rendre immédiatement au personnel. Le prix d'entrée au parc ne sera pas remboursé.
15. Si le parc aventure doit être fermé pour cause de force majeure comme par exemple en cas de tempête, une restitution, même partielle, du prix d'entrée est exclue.
16. Le tribunal compétent est Kloten.
17. Dans le cas où l'utilisateur contrevient au règlement du parc aventure en hauteur, Seil- & Adventurepark Zurich - Kloten GmbH décline toute responsabilité.
18. **Avec la signature du formulaire d'inscription, vous confirmez votre approbation du règlement du parc aventure.**